

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame ARBORE, Monsieur DI PERNA, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : Madame ARMAND (à Monsieur FABRE), Madame COULET (à Monsieur GUEUR), Monsieur RICHER (à Madame PETIT), Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY), Madame CALENDRE (à Madame QUELIN), Monsieur TOCHE-ONTENIENTE (à Monsieur MARINO MORABITO)

ABSENTS : Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET

Madame SEYTIER est désignée secrétaire de séance.



2023.01.20

**FORÊT COMMUNALE – PROGRAMME DES ACTIONS 2023 RÉALISÉES
PAR L'ONF**

(Rapporteur : Fabrice BOURDIN)

Nomenclature : 3.6 – Autres actes de gestion du domaine privé

Afin de préserver la forêt communale, la Ville d'Ambérieu en Bugey confie à l'ONF diverses missions de travaux et d'entretien.

Ces travaux sont réalisés en application de l'article D214-21 du Code Forestier, qui veille à une gestion durable du patrimoine forestier.

Pour l'année 2023, il est envisagé le programme de travaux comme suit :

- Travaux sylvicoles : 4130 euros HT
 - Dégagement manuel des régénérations naturelles – Localisation 38.x - 2,5 HA (Parcours les trouées de régénération, travailler au croissant)
- Travaux de maintenance : 1000 euros HT
 - Entretien du parcellaire - Débroussaillage manuel de parcelles

La Commission Municipale **Urbanisme - Bâtiments, Cœur de Ville - Voirie et aménagement urbain - Cadre de vie - Développement durable - Agenda 21**, lors de sa séance en date du **21 février 2023** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **21 février 2023** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, décide :

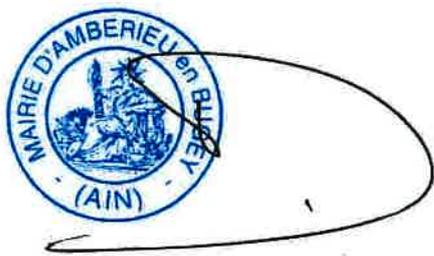
1. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les autorisations de travaux et interventions réalisées par l'ONF ;
2. **DE DIRE** que les crédits 2023 seront prélevés sur la ligne DST 70 61524 BOIS FORET.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 03 MARS 2023

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Marie-Christine SEYTIER
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20230224-DEL_2023_01_20-DE
Date de télétransmission : 02/03/2023
Date de réception préfecture : 02/03/2023